



Ville de Mont-Saint-Hilaire

SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

TITRE.:

RÈGLEMENT 1235 ANNEXE 4
ZONES À RISQUES
DE GLISSEMENT DE TERRAIN



PLAN NO.:

R1235 – ANNEXE 4

ÉCHELLE :

AUCUNE

PRÉPARÉ PAR :

V.Poirier, C.P.Urb.

PRÉPARÉ PAR :

L.Cyr, Des.

APPROUVÉ PAR :

B. Morel, Urbaniste

DATE :

2016-01-09

RÈGLEMENT 1235
ANNEXE 4